# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2009

Le neuf novembre deux mil neuf, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation : 3 novembre 2009

**Présents :** Mmes BURET, BURRIAT CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET; SCOLARI

MM. BERENGER, BOIZARD, MIRALLES, PERRET, PERRIN ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER TROUILLOUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean François MIRALLES

Monsieur le Maire rappelle les horaires de la commémoration du 11 novembre.

Il annonce qu'un agent du secrétariat de Mairie est maman d'une petite fille.

La présentation du projet de l'aménagement de la rue du Tram s'est déroulée samedi 7 novembre à la satisfaction des personnes présentes.

Monsieur le Maire déplore le vol de matériel à la bibliothèque.

Il signale que le secrétariat va procéder à une nouvelle installation des bureaux au sein du bâtiment de la Mairie.

Un recensement des exploitations agricoles aura lieu en 2010.

### 64/2009

# **DECISION MODIFICATIVE N° 03/2009**

Monsieur Roger Trouilloud, rappelle à l'assemblée que seules les subventions notifiées ont été inscrites au budget Primitif 2009.

Lors de sa séance du 25 septembre dernier, une subvention de 38 805 € a été allouée à la commune par le Conseil général dans le cadre du programme 2009 Electrification Rurale, enfouissement du réseau du secteur du Bourg, du Garcin et de l'Etang Dauphin.

La commune accuse également réception de l'arrêté attributif d'une subvention de 9 714 € pour la réalisation de l'étude d'aménagement du centre Bourg.

Il convient donc d'inscrire ces subventions au budget 2009 aux articles 1322-24 et 1323-108. afin de respecter l'équilibre budgétaire ces recettes supplémentaires viennent diminuer le montant d'emprunt inscrit à l'article 16411.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité, décide à l'unanimité d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

#### 65/2009

# TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME 2010

Rue du Tram. Mise en souterrain du réseau électrique basse tension DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune va procéder en 2010 à des travaux d'aménagement de sécurité sur la rue du tram. Elle souhaite profiter de la réalisation de cet aménagement pour mettre en souterrain les réseaux secs existants.

Cela signifie l'enfouissement du réseau électrique basse tension sur deux secteurs de la rue du tram.

Le coût de cette opération s'élève à 141 144,30 € HT soit 168 808,58 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour programmer la réalisation de ces travaux courant 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix, sollicite les services du Conseil général afin d'obtenir une subvention pour le financement de ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique.

# MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu d'uquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Monsieur le Maire, explique qu'une personne du service restauration garderie scolaire demande à passer adjoint d'animation, son travail consistant en grande partie à l'animation de la garderie scolaire.

L'échelle et la grille indiciaire étant la même que son poste actuel, il n'y a aucune incidence financière pour la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur la création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet : 27h par semaine annualisé.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité accepte les propositions de monsieur le Maire

#### 67/2009

### AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE

Monsieur le Maire, explique que les agents de la collectivité bénéficient du maintien de salaire grâce au contrat de prévoyance collective souscrit par la commune auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 le taux de cotisation passe de 1,53 % à 1,61 %

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant à la convention..

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité accepte les propositions de monsieur le Maire

### 68/2009

# **DENEIGEMENT HIVER 2009 / 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le déneigement des voies privées stabilisées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Il est rappelé que ne seront déneigées que les voies privées des lotissements, dont l'ensemble des propriétaires a signé individuellement ou par le biais d'une association syndicale une convention de déneigement. Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Il propose de fixer le montant de la participation pour l'hiver 2009-2010 à 16 €.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 19 voix pour, décide de maintenir la participation pour le déneigement des voies privées des lotissements à 16 € par an et par habitation.

# 69/2009

# **VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur Trouilloud, Adjoint aux fiances et aux sports propose au Conseil un virement de crédit concernant l'installation de stops neige sur le toit du gymnase. Il s'agit de prélever la somme de 4 000 euros au compte 020 dépenses imprévues et de la verser au compte 21318 opération 106 Le Conseil municipal adopte la proposition de Monsieur Trouilloud à l'unanimité.

# **COMMISSIONS**

#### Finances et sports

Monsieur Miralles signale que le matériel de sonorisation n'est pas réparable. Il propose deux options pour l'acquisition d'un nouveau matériel soit électrique soit à batterie. Le conseil opte plutôt pour du matériel électrique.

Le bilan des associations est à rendre d'ici la fin du mois pour la préparation du budget.

Monsieur Trouilloud rappelle aux différentes commissions municipales qu'elles doivent établir leurs listes d'investissements pour l'année 2010.

Quelques personnes du tennis club de Crossey étant dans la salle, Monsieur le maire leur donne la parole. Ils souhaitent savoir si la réfection des courts de tennis allait être entreprise et si le conseil pouvait étudier l'élaboration d'un court de tennis couvert. Monsieur le Maire leur rappelle qu'une demande de subvention avait été demandée pour la restauration de 2 courts et que la dépense serait examinée lors de l'élaboration du budget 2010. Quant à de nouveaux investissements, il était nécessaire d'être prudent car les recettes budgétaires allaient diminuer sérieusement aussi bien pour les communes que pour l'intercommunalité et le Conseil général et qu'en l'état actuel, le Conseil municipal ne pouvait pas se prononcer sur leur demande.

### Travaux

Monsieur le Maire soulève la question à savoir la possibilité de mettre une alarme à la bibliothèque.

Monsieur Bruno Roudet se charge de contacter la société d'alarme qui a équipé la Mairie.

L'ouverture des plis pour les travaux des locaux commerciaux aura lieu dans la semaine et les ordres de services seront envoyés après les délais réglementaires.

Un des deux propriétaires possédant le terrain nécessaire a l'élaboration de la passerelle sur la Morge route de St Nicolas, a donné une promesse de vente.

La date limite de remise des offres pour l'enfouissement des réseaux rue du Tram est le 30 novembre

# Urbanisme

La deuxième réunion pour le Plan Local d'Urbanisme aura lieu le 16 novembre en présence d'une personne du Pays Voironnais.

Pour le diagnostic accessibilité, l'étude pourrait être groupée avec celle de la mairie de la Buisse. Une réunion au Pays Voironnais aura lieu le 17 novembre.

La réunion pour la carrière doit avoir lieu le 2 décembre 2009-11-16

# Vie du village

La prochaine réunion concernant l'étude du cœur du village aura lieu fin novembre avec une présentation du travail de l'architecte.

Le premier spectacle de la saison culturelle aura lieu vendredi 13 novembre.

Deux rencontres auront lieu, avec St Nicolas pour revoir leur participation aux DVDde la bibliothèque et avec St Aupre pour leur participation au CTL.

# Scolaire et intergénérationnelle

Lors du salon du livre « Livre à vous » un auteur est venu faire une intervention à l'école primaire. Cette intervention a été très appréciée de la part des enfants, des enseignants et de l'auteur.

Lors du Conseil d'école a été abordé le problème de la dépose des enfants par les enfants et des nombreuses incivilités qui en résultent. Le Codase a également fait une présentation de sa classe. Le personnel enseignant remercie le conseil pour la mise en place de la nouvelle équipe d'entretien. A l'école maternelle, les enfants qui auront 3 ans en cours d'année pourront être scolarisés, il est à craindre un surplus d'inscription qui mette en difficulté l'équilibre des classes

### <u>Festivités</u>

La commission festivité propose au conseil municipal de prendre la société « chemin de Provence » comme prestataire pour les colis.

# Pays Voironnais

Madame Peylin signale que les associations intermédiaires du Pays Voironnais ont obtenu la certification CEDRE .

Elle explique également au Conseil le principe du Pass foncier qui permet à des personnes à revenu faible d'obtenir une aide pour l'acquisition d'un premier logement neuf.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 H 30